

Programme sur la gestion foncière

Favoriser la sécurisation de la propriété foncière des populations en zone urbaine et rurale des départements de Pointe Noire et du Kouilou, tel est le leitmotiv de la CDJP à travers cet axe de travail. Sensibilisation sur le droit foncier et sur les mécanismes d'acquisition et de jouissance de la propriété foncière selon la législation congolaise ; analyse et vulgarisation de la loi foncière sont entre autres les activités réalisées par la CDJP via ce programme.

Dans ce programme, les populations de la ville de Pointe Noire, la direction départementale de la conservation foncière, la direction départementale du cadastre, le Ministère des affaires foncières, l'Association Régionale des terriens du Kouilou sont les principaux groupes visés. La législation foncière congolaise comprend plusieurs lois complétées par des textes réglementaires. Cependant, ces textes de lois ne sont pas réellement vulgarisés et donc sont peu connus par une grande partie de la population. Peu de congolais savent qu'il est impérieux d'avoir un titre foncier pour préserver son bien immobilier que cela soit en zone urbaine ou en zone rurale.

Avec l'attribution des permis d'exploitation aux compagnies, les droits des communautés locales sont foulés aux pieds. Les lois en faveur de l'Etat et des compagnies fragilisent une jouissance paisible du droit de la propriété terrienne. Les compagnies occupent des étendues de terres sans que les propriétaires terriennes selon le droit coutumier ne soient indemnisées du fait de cette occupation. Les compagnies se prévalent du paiement de la redevance superficielle à l'Etat congolais pour l'occupation des terres. De cette redevance, Rien n'est reversé aux collectivités locales qui perdent des espaces cultivables ou parfois se retrouvent dans le périmètre confié aux sociétés.

L'Etat congolais se dit seul propriétaire des terres et de ce qui se trouve dans le sous-sol. Mais en 1991 après la conférence nationale, l'Etat a reconnu le droit de propriété aux familles. Aussi, de nombreuses familles procèdent à la vente des terres dont elles se réclament propriétaires ; chacune selon ses propres procédures et parfois en empiétant sur les espaces d'autres familles. De nombreux conflits naissent de ce fait entre différentes familles ou membres de la même famille. Ainsi, les acquéreurs peu informés, sont exposés à la mauvaise foi des vendeurs, aux caprices de l'administration publique et de nombreux acteurs de droit (notaires, huissiers et avocats) qui prennent parti pour les uns ou pour les autres en établissant des actes de ventes ou en exécutant des décisions de justices tantôt contradictoires.

Activités

- Enquêtes sur le contentieux foncier dans les départements de Pointe Noire et du Kouilou.
- Sensibilisation de la population sur la bonne gestion foncière et la nécessité de l'immatriculation des terres.
- Production d'une brochure sur la terre
- Organisation d'un atelier de réflexion sur la législation foncière du Congo Brazzaville
- Vulgarisation des textes législatifs sur la gestion foncière au via les des outils de communication (flyers, affiches et brochures)
- Organisation d'une conférence sur la terre
- Réalisation des émissions radio sur la problématique de la gestion foncière, l'immatriculation des terres et la législation foncière.



Participants à l'atelier sur le foncier du 20 Octobre 2018 à Pointe Noire